

RCS : CAEN Code greffe : 1402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CAEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 01239 Numéro SIREN : 808 414 445 Nom ou dénomination : A2Développement

Ce dépôt a été enregistré le 31/10/2017 sous le numéro de dépôt 6717

A2Développement
Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros
Siège social : 5, rue du Clos Normand
14400 BAYEUX
808 414 445 RCS CAEN

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 23 OCTOBRE 2017**

L'an deux mille dix-sept,
Le 23 octobre,
A 18 heures,

Les associés de la société A2Développement se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 5, rue du Clos Normand 14400 BAYEUX, sur convocation faite à chaque associé.

Sont présentes :

- Madame Candice DESMARES,
représentée par Madame Marie DESMARES,
titulaire de 750 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,
- Madame Océane DESMARES,
titulaire de 750 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,
- Indivision née de la succession Éric DESMARES,
représentée par Madame Marie DESMARES,
titulaire de 3 500 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

L'Assemblée est présidée par Madame Marie DESMARES.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

ND

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président décédé,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte du décès de Monsieur Eric DESMARES, nomme en qualité de nouveau Président, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

- Madame Marie PILET, veuve DESMARES
Née à VALOGNES le 21 mars 1978
De nationalité française
Demeurant 5, rue du Clos Normand – 14400 BAYEUX

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Le Président

